

Date d'affichage :
03 juin 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 09 JUIN 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Étaient présents : 23
Votants : 28

Monsieur DAINVILLE,

Mesdames, LOPES, PASCOAL, ROUSSEAU et ROUSSEL ;
Messieurs MEY (*jusqu'à la délibération 2021-069*), MOUSSA et RAOUL, Adjoints
au Maire

Mesdames, BROCHADO, LWAMBA MAKANYAKA (*jusqu'à la délibération 221-069*),
RENOUARD et SELBONNE

Messieurs DIALLO, LE MOING (*jusqu'à la délibération 2021-069*), MONNARD,
IBRAHIM, PERON et POINGT Conseillers Municipaux délégués

Mesdames BASELTO et DUTU ;

Messieurs BLEE (*à partir de la délibération 2021-062*), BOURGOIN, et GERBOUIN
Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

Absent : 1

Monsieur OUERDANI

Absents excusés
& représentés : 5

Mesdames BAC, GORBENA, HOCDE et RAOUL ; Monsieur MARE

Pouvoirs : 5

Madame BAC donne pouvoir à Madame ROUSSEAU
Madame GORBENA donne pouvoir à Monsieur IBRAHIM
Madame HOCDE donne pouvoir à Monsieur GERBOUIN
Madame RAOUL donne pouvoir à Monsieur RAOUL
Monsieur MARE donne pouvoir à Madame DUTU

Secrétaire de séance :

Madame Mariana PASCOAL

Assistaient également à
la séance :

Mesdames AID, GEORGE, GUIGNARD et METREAU, Monsieur MALVASIO

La séance étant ouverte à 18h 36

A/ 2021-053 Approbation du Procès-Verbal du 24 mars 2021 présenté par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le Procès-Verbal du 24 mars 2021.

B/ 2020-054 Compte-rendu des décisions n°2021-011 à 2021-020 présenté par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** les décisions n°2021-011 à 2021-018

ADMINISTRATION GENERALE

2021-055 Adoption de la convention de mise en commun des services documentaires avec Saint-Quentin-En-Yvelines présenté par Monsieur Ludovic RAOUL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** l'ouverture d'un service commun de services Documentation,
- **Approuve** la convention de mise en commun de services Documentation,
- **Autorise** le Maire à signer cette convention,

2021-056 Programmation 2021 Politique de la Ville – Approbation des demandes de subventions auprès du Département – AAP « Quartiers d'été » présenté par Monsieur Ludovic RAOUL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la programmation 2021 de la Politique de la Ville
- **Autorise** le Maire à solliciter les subventions liées à la programmation 2021 de la Politique de la ville auprès du Département.
- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.
- **Dit que** les recettes et dépenses seront inscrites au budget communal.

RESSOURCES HUMAINES

2021-057 Instauration du forfait « mobilité durable » présenté par Monsieur Fouzi MOUSSA

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** d'instaurer à compter du 1^{er} juillet 2021, le forfait mobilités durables au bénéfice des agents publics de La Ville. Ce forfait pourra être versé aux agents ayant recours au vélo, y compris assistance électrique, au covoiturage (en tant que conducteur ou passager) ou à tout autre service de mobilité partagée (voiture, scooter, trottinette...) pour effectuer ce type de déplacement.

Ce montant est exonéré de cotisations sociales et d'impôts sur le revenu

- **Dit que** ce forfait est exclusif de toute autre prise en charge des frais de déplacement domicile-travail. Après avoir déposé, en fin d'année, un justificatif de paiement justifiant de l'utilisation effective du vélo et/ou du covoiturage ou tout autre service de mobilité partagée pendant au moins 100 jours, l'agent bénéficiera du versement des 200 € l'année suivante. L'employeur pourra exercer un contrôle a posteriori de l'utilisation effective du moyen de transport déclaré.
- **Dit que** sont logiquement exclus du dispositif les agents qui bénéficient d'un logement de fonction sur leur lieu de travail, d'un véhicule de fonction ou d'un transport collectif gratuit, de même que les agents transportés gratuitement par leur employeur ou bénéficiant d'une allocation spéciale handicap.
- **Dit que** les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au budget communal.

2021-058 Création d'un emploi non permanent de « Conseiller Numérique » présenté par Monsieur Fouzi MOUSSA

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la création d'un emploi non permanent à temps complet, afin de mener à bien le projet identifié suivant : Dispositif Conseiller Numérique Frances Services,
- **Décide** que l'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique C, cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux. La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées et la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.
- **Autorise** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents y afférents
- **Dit que** le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens
- **Dit que** Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au budget communal.

FINANCES

2021-059 Approbation du Compte de Gestion 2020 présenté par Monsieur Ludovic RAOUL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Constata** que les opérations de l'exercice 2020 et les résultats de clôture sont concordants avec les écritures du compte administratif pour la même période.

021-060 Approbation du Compte Administratif 2020 présenté par Monsieur Ludovic RAOUL

Monsieur le Maire ne participe pas au vote, Monsieur RAOUL est nommé Président.

Le Conseil Municipal à la majorité de 20 pour et 6 abstentions (Mesdames BASELTO, DUTU et HOCDE, Messieurs BOURGOUIN, GERBOUIN et MARE) :

- **Approuve** chapitre par chapitre, le Compte Administratif 2020, qui s'établit comme suit :

| <i>Budget 2020</i> | Investissement | | Fonctionnement | | Total budget | |
|---------------------------------------|-----------------------|------------|-----------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | déficit | excédent | déficit | excédent | déficit | excédent |
| Résultats reportés de l'exercice 2020 | | 273 198,01 | | 3 739 622,71 | | 4 012 820,72 |
| Opérations de l'exercice 2020 | - 1 871 190,89 | | | 68 776,37 | | -1 802 414,52 |
| Résultat de clôture 2020 | - 1 597 992,88 | | | 3 808 399,08 | | 2 210 406,20 |
| Restes à réaliser | | 205 531,84 | | | | 205 531,84 |
| Résultats nets 2020 | - 1 392 461,04 | | | 3 808 399,08 | | 2 415 938,04 |

2021-061 Attribution d'une subvention exceptionnelle à un sportif de haut niveau présenté par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** de l'attribution d'une deuxième et dernière subvention exceptionnelle de 1500,00 € destinée à encourager la pratique du sport de haut niveau de M. Rayyan MEZIANE.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2021.

Arrivée de Monsieur BLEE

2021-062 Attribution d'une subvention projet à l'Association pour la Création et l'Innovation Artistique et Culturelle (A.C.I.A.C.) de La Verrière présenté par Monsieur Ludovic RAOUL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** de verser une subvention « projet » d'un montant de 2 000,00 € (Deux mille euros) à l'association A.C.I.A.C. comme participation à la réalisation d'un court métrage,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette action,
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65 du budget, nature 6574, sur les crédits ouverts au titre de l'année 2021.

CULTURE

2021-063 Attribution d'un fond de concours PACTE 2021 par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pour l'éducation artistique et culturelle (EAC) en milieu scolaire mise en œuvre par le Scarabée, présenté par Madame Annielle ROUSSEL

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** d'accepter le versement par Saint-Quentin-en-Yvelines d'un fonds de concours d'un montant global de 1 725 € pour l'année 2021 au titre de sa participation aux dépenses de fonctionnement afférent à l'équipement culturel « Le Scarabée » selon les dispositions de la délibération du Conseil Communautaire n°2021-25 du 11 février 2021.
- **Dit** que la part communale prise en charge pour le fonctionnement de l'équipement culturel « Le Scarabée » est au moins égale au montant du fonds de concours versé par Saint-Quentin-en-Yvelines.
- **Autorise** le Maire à signer tous documents inhérents au versement du fonds de concours.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2021 au chapitre considéré.

2021-064 Convention partenariale pour l'organisation mutualisée de la fête nationale du 14 juillet présenté par Madame Annielle ROUSSEL

Le Conseil Municipal à la majorité de 25 pour et 3 abstentions (Madame DUTU, Messieurs BOURGOUIN, et MARE) :

- **Approuve** le projet de convention de partenariat entre la commune de Maurepas, la commune de La Verrière et la commune d'Élancourt pour l'organisation des cérémonies du 14 juillet ci-annexé,
- **Autorise** le Maire ou son représentant à le signer.
- **Dit** que les crédits sont inscrits en dépense et en recette au budget de l'exercice en cours de la commune.

URBANISME

2021-065 Bilan de la politique foncière pour l'année 2020 présenté par Monsieur Fouzi MOUSSA

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Prend acte** qu'il n'y a eu aucune cession ni acquisition foncière au cours de l'année 2020.

2021-066 Attribution des financements dans le cadre du dispositif d'aide exceptionnelle communale à l'immobilier d'entreprises – Annule et remplace la délibération n° 2021-051 en date du 24 mars 2021 présenté par Monsieur Fouzi MOUSSA

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Annule** la délibération du Conseil municipal n° 2021-051 en date du 24 mars 2021 approuvant l'attribution de 30 000 € à 3 commerçants de La Verrière au titre des financements dans le cadre du dispositif d'aide exceptionnelle communale à l'immobilier d'entreprises.
- **Approuve** l'attribution d'un financement à hauteur de 32 250 euros au titre du dispositif d'aide communale aux commerces et à l'artisanat à l'ensemble des établissements bénéficiaires figurant dans la liste exhaustive en annexe de

la présente délibération.

- **Approuve** la création d'un budget de 32 250 euros pour la mise en œuvre du dispositif d'aide communale aux commerces et à l'artisanat.
- **Sollicite** le refinancement de cette aide auprès du Département des Yvelines au titre de la seconde phase de son dispositif d'aide départementale d'urgence au soutien du bloc communal et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande à cet effet pour un montant de 32 250 euros.
- **Dit que** les crédits seront imputés au budget communal.

2021-067 Fixation des tarifs 2021 applicables à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) présenté par Monsieur Fouzi MOUSSA

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Fixe** les tarifs pour l'année 2021 à :

| Enseignes | | | Dispositifs publicitaires et pré enseignes (supports non numériques) | | Dispositifs publicitaires et pré enseignes (supports numériques) | |
|--|--|---|--|---|--|---|
| Superficie comprise entre 7 et 12 m ² | Superficie supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ² | Superficie supérieure à 50 m ² | Superficie inférieure ou égale à 50 m ² | Superficie supérieure à 50 m ² | Superficie inférieure ou égale à 50 m ² | Superficie supérieure à 50 m ² |
| 16,20 €/m ² | 32,40 €/m ² | 64,80 €/m ² | 21,40 €/m ² | 32,40 €/m ² | 48,60 €/m ² | 97,20 €/m ² |

- **Dit que** les recettes seront inscrites au budget de la Commune.

2021-068 Approbation de la convention cadre immobilier entre la Ville de La Verrière et AGORA STORE SAS – Autorisation de signature donnée au Maire présenté par Monsieur Fouzi MOUSSA

Le Conseil Municipal à la majorité de 22 pour et 6 abstentions (Mesdames BASELTO, DUTU et HOCDE, Messieurs BOURGOUIN, GERBOUIN et MARE) :

- **Approuve** la convention cadre immobilier proposée par la société AGORA STORE SAS.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention cadre immobilier avec la société AGORA STORE SAS.

Départ de Monsieur LE MOING.

Départ de Monsieur MEY qui donne pouvoir à Monsieur DAINVILLE.

Départ de Madame LWAMBA MAKANYAKA qui donne pouvoir à Madame LOPES

2021-069 Nouveau Programme de Rénovation Urbaine – Objectifs et modalités de la concertation sur le projet de rénovation du quartier du Bois de l'Etang présenté par Monsieur Fouzi MOUSSA

Le Conseil Municipal à la majorité de 21 pour et 6 contre (Mesdames BASELTO, DUTU et HOCDE, Messieurs BOURGOUIN, GERBOUIN et MARE) :

- **Approuve** les objectifs suivants poursuivis pour la rénovation du quartier du Bois de l'Etang :
 - diversifier et développer une mixité de formes urbaines, tout en intégrant et en valorisant le bâti conservé,
 - diversifier l'offre de logements et rééquilibrer le parc social,
 - renforcer et ouvrir la centralité (commerces, services, équipements) sur le quartier et le reste de la Commune,
 - redynamiser et renforcer la polarité « commerces/services/équipements »,
 - requalifier et développer l'offre en équipements,
 - requalifier les espaces publics et renforcer leurs qualités paysagères en lien avec les espaces naturels de l'Etang des Noës,
 - améliorer les liaisons intra et inter quartier, notamment en direction de la gare et du futur cœur de ville de la ZAC Gare/Bécannes,
 - réduire les nuisances environnementales (notamment par l'enfouissement des lignes aériennes à haute tension).

- **Décide** de poursuivre la concertation engagée avec les habitants du quartier du Bois de l'Etang

- **Fixe** les modalités de ladite concertation comme suit :
 - affichage en Mairie de La Verrière et à l'Hôtel d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, pendant toute la durée de la concertation, et mention dans le magazine municipal de la délibération fixant les objectifs et les modalités de la concertation,
 - publication sur le site de la Ville et de Saint-Quentin-en-Yvelines des supports d'information sur le projet au fil de son évolution,
 - possibilité de faire des remarques et de poser des questions par l'intermédiaire de l'adresse mail dédiée : concertation.BE@mairie-laverriere.fr,
 - mise en place d'urnes, en Mairie et dans la Maison de quartier du Bois de l'Etang, destinées à recueillir les avis et suggestions du public,
 - désignation d'un cabinet spécialisé pour accompagner la Ville dans le processus de concertation,
 - mise en place du Conseil citoyen,
 - organisation de réunions de travail avec les membres du Conseil citoyen,
 - organisation de réunions publiques,
 - vote du Conseil municipal sur le bilan de la concertation à l'automne 2021.

- **Autorise** le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

TRAVAUX

2021-070 Règlement de voirie présenté par Monsieur Fouzi MOUSSA

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** d'approuver le règlement de voirie et ses annexes, ci- annexés.

- **Autorise** le Maire ou son représentant à approuver le présent règlement de voirie et ses annexes.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Yvelines
- Communauté d'agglomération de Saint Quentin en Yvelines
- Conseil Départemental des Yvelines
- ENEDIS
- SEOP/SUEZ
- GRDF
- NUMERICABLE
- ORANGE
- SIPPEREC

2021-071 Modification de la délibération n°2021-015 portant sur le montant de la subvention départementale voirie. présenté par Monsieur Fouzi MOUSSA

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve la modification du montant** Modifie le montant de la subvention départementale au titre du programme Voiries et réseaux Divers 2020-2022 d'aide aux communes.
- **Dit que** La subvention s'élèvera à 30 942 euros hors-taxes soit 70% du montant de travaux subventionnables de 107 812 euros hors-taxes ;
- **S'engage** à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, d'intérêt communautaire ou départementales pour réaliser les travaux figurant dans le dossier (*), annexé à la présente délibération, et conformes à l'objet du programme ;
- **S'engage** à financer la part de travaux restant à sa charge ;
- **Dit que** l'imputation budgétaire de la dépense sera inscrite en investissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h54

Publié et affiché en mairie le 17 juin 2021, à La Verrière le, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Nicolas DAINVILLE